



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la mise en place des Commissions Electorales Provinciales Indépendantes(CEPI) et en vertu des dispositions de l'article 38 du Code électoral, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des représentants provinciaux des partis politiques que des rencontres sont organisées à leur intention aux chef-lieux des provinces selon le calendrier suivant :

Province	Date	Heure
1. Muramvya	Vendredi le 6/11/2009	9h00
2. Gitega	Vendredi le 6/11/2009	11h30'
3. Karuzi	Vendredi le 6/11/2009	15h00
4. Muyinga	Samedi le 7/11/2009	11h00
5. Mwaro	Vendredi le 6/11/2009	9h00
6. Bururi	Vendredi le 6/11/2009	11h30'
7. Rutana	Vendredi le 6/11/2009	15h00
8. Makamba	Samedi le 7/11/2009	11h00

« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées et transparentes »

9. Kayanza	Vendredi le 6/11/2009	10h00
10. Ngozi	Vendredi le 6/11/2009	11h30'
11. Kirundo	Vendredi le 6/11/2009	15h00
12. Ruyigi	Vendredi le 6/11/2009	11h30'
13. Cankuzo	Vendredi le 6/11/2009	15h00
14. Bujumbura	Vendredi le 6/11/2009	9h00
15. Cibitoke	Vendredi le 6/11/2009	11h30'
16. Bujumbura- Mairie	Vendredi le 6/11/2009	15h00
17. Bubanza	Samedi le 7/11/2009	11h00

Fait à Bujumbura, le 05/11/2009

Pierre Claver NDAYICARIYE

Président de la CENI

